

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0018243

125628

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	03320	Société :	Venue Restante
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input checked="" type="checkbox"/> Autre :	Venue RAKHAT Dira
Nom & Prénom :		TAICHI	
Date de naissance :		01/11/1986	
Adresse :		35, Rue AIR OUAR	
Tél. :		671216253 Total des frais engagés : Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :			
Date de consultation :	/	/	/
Nom et prénom du malade :			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :			
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD	<input type="checkbox"/> ALC	Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			


ACCUEIL 09 AOUT 2022 H. HAKANI

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : /

Signature de l'adhérent(e) :

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C	= Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
CS	= Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
CNPSPY	= Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
V	= Visite de jour au domicile du malade par le médecin
VN	= Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
VD	= Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
VD	= Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
PC	= Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
K	= Actes de chirurgie et de spécialistes

SF	= Actes pratiqués par la sage Femme et relèvent de sa compétence
SFI	= Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM	= Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI	= Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP	= Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY	= Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z	= Electro - Radiologie
B	= Analyses

POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE | - LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES |
| - L'HOSPITALISATION EN HOPITAL | - L'ORTHOPEDIE |
| - L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU | - LA REEDUCATION |
| - PREVENTORIUM | |
| - SEJOUR EN MAISON DE REPOS | |
| - LES ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit | - LES ACCOUCHEMENTS |
| - d'actes répétés en plusieurs séances ou actes | - LES CURES THERMALES |
| - globaux comportant un ou plusieurs échelons | - LA CIRCONCISION |
| - dans le temps. | - LE TRANSPORT EN AMBULANCE |

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA

CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX : 05 22 91 26 52

TELEX : 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 904939

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : TAI CHI Yane RAHLA NINA
 Matricule : 00320 Fonction :
 Adresse :
 Tél. : Signature Adhérent : AA

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : RAHLA MIMA . Age 01/01/1946
 Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant
 Date de la première visite du médecin : 04/08/2002
 Nature de la maladie : Remplacement Valentine font de ces
 S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances
 Dr. RAGRAGUI Driss MBBS, FRCS, Chirurgie VASCULAIRE et Interventionnelle
 Chirurgie Cardiaque et Vasculaire et Interventionnelle
 MOROCCAN MEDICAL SPECIALIST
 780, Impasse Medibukta - Casablanca
 INP : 091119085
 Tel : 05 22 91 00 03 / 05 22 85 00 11

VOLET ADHERENT

DECLARATION

Matricule N° : 904939
 Nom du patient :
 Date de dépôt :
 Montant engagé :
 Nombre de pièces jointes :

 MUPRAS

090061C150 / 09/11/9681

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/08/2014	Consultation	1	100	DR. HAGRAGUI Dessa MBBS, FRCS, Chirurgien Cardio-Vasculaire et Interventionnel Chirurgien Cardiaque Moroccan Heart Institute Casablanca Impasse Modibokita - Casablanca Tél: 0522850011

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
		100

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	04/08/14	DR. HAGRAGUI Montant des Honoraires	100
	04/08/14	DR. HAGRAGUI Montant des Honoraires	3500

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
<img alt="Diagram of upper teeth showing dental treatment				



المعهد المغربي لأمراض وجراحة القلب
Moroccan Heart Institute

780, Impasse MODIBO KEITA - Casablanca 20520

Tél : 05 22 85 00 11 / 12 / 13 - Fax : 05 22 83 85 00

ICE : 00185909000033 - Patente : 34753457 - I.F : 14421718 - CNSS : 9697866

MOROCCAN HEART INSTITUTE
780, Impasse Modiboketa
Tél : 0522 83 00 83 / 0522 85 00 13
Fax : 05 22 98 96 96 - Pat : 34753457

04/08/2022.

Mme TAJA MATHIA Mukt.

& Coésseur

a Augis - Scamien

Moncef



Dr. RAGRAGUI Driss MBBS, FRCS, Ch.
Chirurgie Cardio-Vasculaire et Interventionnelle
Moroccan Heart Institute
780, Impasse Modiboketa - Casablanca
Tél : 05 22 83 00 83 / 05 22 85 00 11
Fax : 091119685



المعهد المغربي
لأمراض وجراحة
القلب

CASA, Le 05/08/2022

Je soussigné, Dr. D. A. RAGRAGUI, certifie que MME MAHLA MINA est porteuse d'une maladie valvulaire, nécessitant une intervention d'un remplacement valvulaire aortique.

Dr D. A. RAGRAGUI.

*Dr. RAGRAGUI Dñss MBBS, FRCS, Ch M.
Chirurgie Cardio-Vasculaire et Interventionnelle
Moroccan Heart Institute
780, Impasse MODIBOKITA - Casablanca
INP : 091119685
Tél : 05 22 83 00 83 / 05 22 85 00 11*



Moroccan Heart Institute 780, Impasse MODIBO KEITA - Casablanca 20520

Tél.: 05 22 85 00 11 / 12 / 13 - Fax : 05 22 83 85 00 - ICE : 00185909000033 - Patente : 34753457 - I.F. 14421718 - CNSS : 9697866

LE 08/08/2022

TAICHE MINA

ANGIOTDM DE L'AORTE THORACIQUE

TECHNIQUE:

Hélice volumique après bolus iodé.

Reconstructions MPR, MIP et VR.

RESULTATS:

- Aorte thoracique de calibre normal au niveau de ces différentes portions, les données biométriques montrent :

-Anneau : 24,8 x 22,3 mm. Valve tricuspidale avec calcifications valvulaires modérées.

-Sinus : 28,7 x 32 mm

-Jonction sino tubaire : 22, fois 22,6 mm

- Aorte ascendante : 23,5 x 23,5 mm

- Crosse : 23, 84,2 mm

- Aorte descendante : 20,6 x 21,9 mm

- Absence d'anomalie pariétale significative de l'aorte thoracique ni des troncs supra-aortiques qui sont perméables de calibre normal. On retrouve cependant quelques petites plaques plus ou moins calcifiées

Absence d'anomalie médiastinale.

Sur les quelques images pulmonaires on retrouve de multiples lésions micronodulaires avec des plages de condensation alvéolaire des bases : Bronchopneumopathie ?



Moroccan Heart Institute 780, Impasse MODIBO KEITA - Casablanca 20520

Tél.: 05 22 85 00 11 / 12 / 13 - Fax : 05 22 83 85 00 - ICE : 001859090000033 - Patente : 34753457 - I.F : 14421718 - CNSS : 9697866

Pr KACIMI OMAR
Radiologue

COROSCANNER

05/08/2022.

Mme. TAICHE MINA.

TECHNIQUE:

- Appareil scanner: Aquilion One 320.
- Acquisition synchronisée à l'ECG en mode rétrospectif.
- Reconstruction :2D(MPR)-3D(VR-MIP)-Reconstruction curviligne.

RESULTATS:

1-L'aorte est de taille normale et la valve comporte trois cusps calcifiés, d'où naissent les artères coronaires en position normale.

2-Réseau coronaire gauche:

- Tronc commun: non athéromateux, non calcifié, de calibre régulier. Absence de sténose significative.
- Artère inter-ventriculaire antérieure: infiltré, avec une plaque mixte segment II, réalisant une sténose modérée, la distalité est satisfaisante.
- Artère circonflexe: La Cx est peu développé, légèrement infiltré, sans sténose significative détectable sur ses 3 segments et marginale analysable.

3-Réseau coronaire droit: de type dominant:

- La CD est non athéromateuse, non calcifiée, libre de sténose sur ses trois premiers segments.

CONCLUSION :

- Réseau coronaire légèrement infiltré, non calcifié.
- Sténose modérée sur plaque mixte IVA moyenne.



Moroccan Heart Institute 780, Impasse MODIBO KEITA - Casablanca 20520

Tél.: 05 22 85 00 11 / 12 / 13 - Fax : 05 22 83 85 00 - ICE : 00185909000033 - Patente : 34753457 - I.F : 14421718 - CNSS : 9697866

Dr. RAGRAGUI Driss MBBS, FRCS, Ch M
Chirurgie Cardio-Vasculaire et Interventionnelle
Moroccan Heart Institute
780, Impasse Modibokita - Casablanca
INP : 091119685
Tél : 05 22 83 00 83 / 05 22 85 00 11



المعهد المغربي
لأمراض وجراحة
القلب

CASA LE 05/08/2022

FACTURE N°117/2022

NOM TAICHE
PRENOM MINA
DATE 05/08/2022
ORGANISME MUPRAS/PAYANT

LIBELLE	Qté	Prix Unitaire	Montant
COROSCANNER	1	4000,00	4 000,00
ANGIO SCANNER THORACIQUE	1	3500,00	3 500,00
		<u>TOTAL</u>	<u>7 500,00</u>
TOTAL			7 500,00

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE:
SEPT MILLE CINQ CENT DIRHAMS



MOROCCAN HEART INSTITUTE
780, Impasse MODIBO KEITA
Tél.: 05 22 83 00 83 / 05 22 85 00 13
Fax : 05 22 98 96 96 - Pat : 34753457

Moroccan Heart Institute 780, Impasse MODIBO KEITA - Casablanca 20520

Tél.: 05 22 85 00 11 / 12 / 13 - Fax : 05 22 83 85 00 - ICE : 001859090000033 - Patente : 34753457 - I.F : 14421718 - CNSS : 9697866